



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

CANADA
Province de Québec

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, tenue le mercredi 13 décembre 2017 à 19 h, au 250, chemin de la Chute à Mansfield-et-Pontefract

Sont présents à cette assemblée :

Mmes Michelle Briand (par téléphone), Janique Lachapelle, Guylaine Marcil, Denise Miron-Marion, Diane Nault, Marie-Anne Poulin et Chantal Tremblay et MM. Bernard Caron, Damien Lafrenière et Jacques Masseau, tous commissaires et formant quorum, de même que Mmes Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire) et Marylène Lacroix, commissaire représentant les parents (général) et M. Paul Fournier, commissaire représentant les parents (EHDAA).

Sont absents à cette assemblée :

Mme Annette Dumouchel et M. Daniel Moreau, commissaires et Mme Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (primaire).

Sont également présents à cette assemblée :

M. Fernand Paré	directeur général;
M. Stéphane Rondeau	directeur général adjoint;
M. Richard Leblanc	directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;
Mme Manon Riel	directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire;
M. Charles Pétrin	directeur du Service des ressources matérielles et technologiques;
Mme Monia Lirette	agente d'administration à la Direction générale et aux communications.

La présidente, Mme Diane Nault, souhaite la bienvenue aux commissaires présents. Elle constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2017-CC-186 A-1 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marylène Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points A-14, C-1.c, C-1.d et C-1.e.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1. Ordre du jour
2. a) Lecture et adoption du procès-verbal du 25 octobre 2017
 b) Suivis
3. a) Lecture et adoption du procès-verbal du 28 novembre 2017
 b) Suivis



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-186... SUITE)

4. Parole au public
 5. Correspondance
 6. Vin et fromage de l'organisme Vallée-Jeunesse
 7. Rapport annuel 2016-2017
 8. Appui au projet PASSIONNÉS D'ICI
 9. Dépôt du compte rendu du comité environnemental du 20 septembre 2017
 10. Dépôt du compte rendu du comité consultatif de gestion du 4 octobre 2017
 11. Dépôt du procès-verbal du comité de parents du 11 octobre 2017
 12. Représentations de la présidente
 13. Rapport d'activités de la direction générale
 14. Représentants à la Table de développement social du Pontiac
- B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**
1. **RESSOURCES ÉDUCATIVES**
 - a) Calendrier scolaire 2018-2019
 - I. Processus de consultation officielle
 - II. Projets de calendrier 2018-2019
 - b) Tables Éducation Outaouais
 - I. Journées de la persévérance scolaire (février 2018)
 2. **SANCTION DES ÉTUDES**
 - a) Aucun point
 3. **ORGANISATION SCOLAIRE**
 - a) Aucun point
- C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
1. **RESSOURCES HUMAINES**
 - a) Démission
 - b) Groupe Pro Santé à Morneau Shepell – Renouvellement
 - c) Négociations – personnel enseignant
 - d) Mandat de négociation – personnel de soutien
 - e) Appel d'intérêt visant les services de médecin-conseil – mandat à la ville de Gatineau



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-186... SUITE)

2. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- a) Division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES**

1. **RESSOURCES MATÉRIELLES**

- a) Suivi inondation printemps 2017
- b) Contrat pour la fourniture de mazout numéro 2 pour le secteur de la Vallée-de-la-Gatineau, 2017-2018
- c) Entente de location de locaux avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) pour le Centre local de services communautaires (CLSC) à l'immeuble Ste-Marie à Otter Lake

2. **RESSOURCES TECHNOLOGIQUES**

- a) Aucun point

E) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

1. **RESSOURCES FINANCIÈRES**

- a) Registres de chèques
 - I. Registre de chèques du 23 octobre 2017
 - II. Registre de chèques du 8 novembre 2017
 - III. Registre de chèques du 22 novembre 2017

- b) Régime d'emprunts à long terme

2. **TRANSPORT SCOLAIRE**

- a) Aucun point

F) **AUTRES**

- 1) Questions et communications des commissaires
- 2) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-187

- A-2 a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 25 octobre 2017**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 25 octobre 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

b) Suivis

Aucun suivi n'est à effectuer.

2017-CC-188

A-3 a) **Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil des commissaires du 28 novembre 2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil des commissaires du 28 novembre 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Suivis

Aucun suivi n'est à effectuer.

A-4 Parole au public

Aucun public ne prend la parole.

A-5 Correspondance

À la suite d'une discussion concernant la correspondance en lien avec les contributions financières exigées des parents de produire une résolution.

2017-CC-189

Contributions financières exigées des parents

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO), tout comme 68 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l'action collective sur les contributions financières exigées des parents autorisée par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les fondements juridiques de l'action collective sur les contributions financières exigées des parents reposent notamment sur la Loi sur l'instruction publique et les règlements applicables pouvant être modifiés uniquement par l'Assemblée nationale ou le gouvernement, sur proposition du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que l'action collective a des implications financières importantes pour la CSHBO certains programmes de l'école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaires, questionnant ainsi le financement de l'école publique;

CONSIDÉRANT que l'issue de l'action collective pourrait placer la CSHBO dans une situation budgétaire déficitaire, malgré la qualité de la gestion budgétaire en tout temps démontrée par cette dernière;

CONSIDÉRANT que la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées et sur le mode de financement de celles-ci, à laquelle la CSHBO est désireuse de participer activement;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif et urgent que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'implique activement à la recherche d'une solution financière et législative dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'impliquer activement à la recherche d'une solution financière et législative en lien avec l'action collective présentée à l'encontre de 68 commissions scolaires au Québec, et ce, dans un souci de maintien et de développement de l'école publique.



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES

- a) Calendrier scolaire 2018-2018
 - I. Processus de consultation officielle
 - II. Projets de calendrier 2018-2019

M. Stéphane Rondeau présente l'échéancier, le document de consultation ainsi que deux projets de calendrier scolaire 2018-2019. L'adoption des calendriers scolaires aura lieu en janvier 2018.

- b) Table Éducation Outaouais
 - I. Journées de la persévérance scolaire (février 2018)

M. Stéphane Rondeau informe que les journées de la persévérance scolaire se tiendront du 12 au 16 février 2018. Plusieurs événements se tiendront lors de ces journées.

2. SANCTION DES ÉTUDES

- a) Aucun point

3. ORGANISATION SCOLAIRE

- a) Aucun point

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. RESSOURCES HUMAINES

2017-CC-193

- a) Démission

CONSIDÉRANT le départ de la personne suivante :

Nom	Fonction
Ladouceur, Ginette	Agente de bureau, classe I

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, de prendre acte de la démission de cette personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Groupe Pro Santé à Morneau Shepell - Renouvellement

M. Richard Leblanc informe que Groupe Pro Santé a été acquis par Morneau Shepell. De plus, il mentionne que le renouvellement est prévu pour le 1^{er} janvier 2018. Il effectuera le renouvellement pour une période de six (6) mois, et ce, afin de participer à la demande d'appel d'offres regroupé pour une possible réduction de la facture.

- c) Négociations – personnel enseignant

M. Richard Leblanc fait le suivi des rencontres de négociations concernant l'entente locale du personnel enseignant. Il mentionne que les communications entre les deux partis se déroulent dans un climat positif.



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-189... SUITE)

Également, de transmettre la présente résolution aux présidents des 67 autres commissions scolaires concernées par l'action collective sur les contributions financières exigées des parents ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-6 Vin et fromage de l'organisme Vallée-de-la-Gatineau

Mme Diane Nault mentionne que la soirée-bénéfice au profit de Vallée Jeunesse se tiendra le samedi 10 février 2018. Le Commissaire, M. Bernard Caron, et elle-même participeront à l'événement.

2017-CC-190 A-7 **Rapport annuel 2016-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, d'adopter le rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-8 Appui au projet PASSIONNÉS D'ICI

M. Stéphane Rondeau présente le projet PASSIONNÉS D'ICI.

2017-CC-191 IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, d'envoyer une lettre d'appui au projet PASSIONNÉS D'ICI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-9 Dépôt du compte rendu du comité environnemental du 20 septembre 2017

Le compte rendu est déposé.

A-10 Dépôt du compte rendu du comité consultatif de gestion du 4 octobre 2017

Le compte rendu est déposé.

A-11 Dépôt du procès-verbal du comité de parents du 11 octobre 2017

Le procès-verbal est déposé.

A-12 Représentations de la présidente

La présidente, Mme Diane Nault, présente son rapport pour les mois de novembre et décembre 2017.

A-13 Rapport d'activités de la direction générale

Le rapport d'activités de la direction générale pour les mois de novembre et décembre 2017 est déposé.

A-14 Représentants à la Table de développement social du Pontiac

2017-CC-192 IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Jacques Masseau, de nommer la vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, déléguée représentant la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à la Table de développement social du Pontiac et la commissaire, Mme Guylaine Marcil, substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

2017-CC-194 d) Mandat de négociation – personnel de soutien

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre d'une part la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) et d'autre part le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de soutien de la Commission scolaire relativement à la clause 2-3.00 : Dispositions relatives à la liste de priorité d'embauche en janvier 2001;

CONSIDÉRANT le souhait de la Commission scolaire ainsi que du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de soutien de négocier et agréer la modification de l'entente de la clause 2-3.00 : Dispositions relatives à la liste de priorité d'embauche;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter cette matière qui fait l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale;

CONSIDÉRANT l'importance de signer avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de soutien une entente locale relativement à la clause 2-3.00;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, d'accorder au comité patronal de négociation, le mandat de négocier avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de soutien de la CSHBO le contenu de la prochaine entente, relativement à la clause 2-3.00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-CC-195 e) Appel d'intérêt visant les services de médecin-conseil
Mandat à la Ville de Gatineau**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) retient ponctuellement les services d'un médecin-conseil afin de fournir une réponse médicale objective notamment à l'égard de cas d'accident de travail, de maladie professionnelle ou d'invalidité;

CONSIDÉRANT que la CSHBO ne dispose plus d'un médecin-conseil depuis le départ à la retraite de celui-ci;

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes publics des secteurs scolaire et municipal de l'Outaouais se sont regroupés afin de lancer un appel d'intérêt en vue de retenir les services d'un médecin-conseil commun;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau agirait à titre de mandataire dans le cadre de l'appel d'intérêt visant la sélection d'un médecin-conseil commun;

CONSIDÉRANT que la CSHBO souhaite signifier son intention de se joindre à ce regroupement avant la réalisation de l'appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais joigne l'appel d'intérêt regroupé visant la sélection d'un médecin-conseil et mandate la Ville de Gatineau à procéder en son nom selon les modalités définies par le directeur du Service des ressources humaines;

Également, que le directeur général soit mandaté à signer tout document et à prendre toute action permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 2017-CC-196 a) Division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales**

CONSIDÉRANT la tenue d'élections scolaires en novembre 2018;

CONSIDÉRANT la décision du ministre de l'Éducation d'octroyer trois (3) circonscriptions électorales supplémentaires (pour un total de onze (11) circonscriptions);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité spécial mis sur pied pour examiner les propositions de divisions électorales;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de division en circonscriptions électorales scolaires au mois de mai 2017 (résolution 2017-CC-080);

CONSIDÉRANT la publication d'avis publics dans les journaux locaux, sur les médias sociaux et le site Web de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une résolution finale sur la division;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, d'adopter la division en circonscriptions électorales scolaires en vue des élections scolaires de novembre 2018, tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

- a) Suivi inondation printemps 2017**

M. Charles Pétrin informe que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a procédé à l'analyse de la réclamation finale relativement à l'inondation du printemps 2017 à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Une somme totale de 22 658 \$ est allouée par le MÉES pour les dépenses encourues par la Commission scolaire.

- 2017-CC-197 b) Contrat pour la fourniture de mazout numéro 2 pour le secteur de la Vallée-de-la-Gatineau, 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 31 octobre 2017 et dont l'ouverture a eu lieu le 30 novembre 2017 à 14 heures;

CONSIDÉRANT les quatre (4) soumissions déposées par :

- Énergies Sonic Rive-Nord
- Location L.A. Pelletier
- Énergie Valéro Inc.
- Les Huiles de la désert Inc.

CONSIDÉRANT le prix minimum affiché pour le mazout numéro 2, par l'OBG (Bloomberg Oil Buyers Guide) du 20 octobre 2017 (68 ¢ / litre);

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période de 10 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018, mais renouvelable pour deux autres années du 1^{er} novembre au 31 octobre des années suivantes;



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-197... SUITE)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Janique Lachapelle, d'octroyer le contrat à **Énergie Sonic Rive-Nord** au montant de : **68,92 ¢ / litre** (incluant toutes les taxes et redevances sauf pour la TPS et la TVQ) pour la fourniture de mazout numéro 2 selon le tableau comparatif suivant et résolu que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Fernand Paré, soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Fournisseurs	SECTEUR VALLÉE-DE-LA-GATINEAU		
	PRIX OBG AU 20/10/2017	PROFIT	COÛTS NETS/litre
Énergie Sonic Rive-Nord	68 ¢	0,92 ¢	68,92 ¢
Location L.A. Pelletier	68 ¢	1,30 ¢	69,30 ¢
Énergie Valéro Inc.	68 ¢	3,15 ¢	71,15 ¢
Les Huiles de la désert Inc.	68 ¢	3,99 ¢	71,99 ¢

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2017-CC-198** c) **Entente de location de locaux avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) pour le Centre local de services communautaires (CLSC) à l'immeuble Ste-Marie à Otter Lake**

CONSIDÉRANT le bail déjà signé avec le Centre de santé du Pontiac en 2004;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement faite par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) afin de régulariser le nom du locateur;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Denise Miron-Marion, d'accepter la demande de renouvellement et que le directeur général, M. Fernand Paré, soit autorisé à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

- a) Aucun point

**E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT
SCOLAIRE**

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 2017-CC-199** a) **Registres des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques effectuée par la commissaire, Mme Michelle Briand;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire-vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, que les registres de chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 23 octobre 2017, 8 novembre 2017 et 22 novembre 2017 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

2017-CC-200

b) Régime d'emprunts à long terme

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 185 000 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière,

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 185 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

2. TRANSPORT SCOLAIRE

a) Aucun point

F) AUTRES

1. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES COMMISSAIRES

Mme Chantal Tremblay demande s'il y a une agente ou un agent de liaison d'impliqué dans le protocole d'entente relative à la collaboration entre la Commission scolaire et le Centre Intégré de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) relativement à la gestion des cas complexes. M. Stéphane Rondeau informe que c'est Mme France Lagarde qui joue le rôle d'agente de liaison entre la CSHBO et le CISSSO dans ce protocole d'entente.

M. Bernard Caron demande qu'une sensibilisation soit faite concernant le tabagisme à l'école de Gracefield. M. Fernand Paré informe qu'il fera un suivi avec la direction de l'établissement.

Mme Guylaine Marcil demande des informations dans le dossier des taxes scolaires. MM. Fernand Paré et Damien Lafrenière font le suivi de leur rencontre à Québec. Un projet de loi est déposé qui vise à harmoniser le taux de taxe par région.

Mme Guylaine Marcil fait part d'une correspondance concernant l'organisme Bouffe Pontiac qui sollicite une contribution financière.

2017-CC-201

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, de verser une contribution financière de 350 \$ à l'organisme Bouffe Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Diane Nault présente la vidéo promotionnelle de la formation en mécanique automobile comme un bon coup du Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau.

M. Fernand Paré mentionne la cérémonie de collation des grades de l'Établissement Sieur-de-Coulonge comme étant un événement porteur de sens et de cohérence avec nos orientations. Il espère que ce bon coup sera réutilisé par les autres établissements du secondaire de la Commission scolaire pour l'organisation d'un tel événement.

Mme Monia Lirette informe que le spectacle de Noël organisé par le personnel et les élèves du Centre St-Eugène était une réussite.

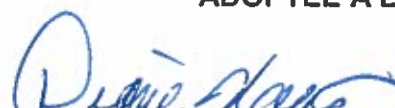
2017-CC-202

2. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Secrétaire général


Présidente



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mercredi 13 décembre 2017

(RÉSOLUTION 2017-CC-200... SUITE)

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidence du conseil des commissaires,

ou la Direction générale,

ou la Direction des ressources financières

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ